

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

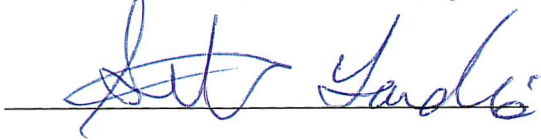
AVIS est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2025, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 2025-0249 concernant l'exercice du droit de préemption**
- **Règlement numéro 2025-0244 citant en immeuble patrimoniale l'église Lacolle United sis au 1, rue de l'église nord**

Les règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal sis au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle, au cours des heures normales d'ouverture.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lacolle, ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq

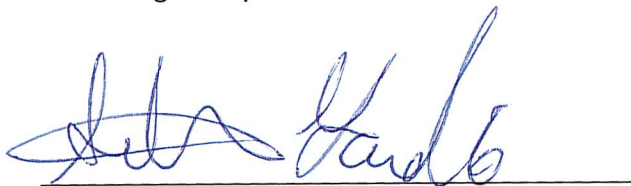


Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, en remplacement du secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 18h00, en ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat en ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq



Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire trésorier